

CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 4 DECEMBRE 2018
COMPTE-RENDU SOMMAIRE

(Affiché en exécution de l'article L2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales)

Le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Mairie de VILLARS, le **Mardi 4 décembre 2018 à 19h00** sous la Présidence de **Monsieur Jordan DA SILVA, Maire.**

I./ ADMINISTRATION GENERALE

1. **Conseil municipal** – Démission installation nouveau conseiller.

Le Conseil municipal procède à l'installation d'un nouveau conseiller municipal Christian LEYRELOUP en remplacement de Madame BIOTTEAU Clothilde qui a fait part de sa démission.

Monsieur LEYRELOUP remplace Madame BIOTTEAU dans la commission aménagement communal et le comité consultatif jumelage.

2. **Comités consultatifs** – Modification comité consultatif jumelage

Monsieur Thomas HERNANDEZ est désigné pour siéger eu sein du comité consultatif jumelage en qualité de membre extérieur en remplacement de Monsieur DUFOUR.

3. **Délégation de pouvoirs** – Modification de la délibération n°2018-70 du 25 septembre 2018 portant délégation de pouvoirs du Conseil municipal au Maire.

La délibération n°2018-70 du 25 septembre 2018 du Conseil municipal est modifiée comme suit :

Le Conseil municipal donne une délégation permanente et pour toute la durée de son mandat, à Monsieur J DA SILVA Maire, conformément à l'article L 2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales, pour prendre toute décision concernant la préparation, la passation, et le règlement des marchés et accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget communal et jusqu'à 90 000 €HT. Les autres dispositions demeurent inchangées.

4. **Effectifs communaux** – Modifications du tableau des effectifs communaux

En vue du bon fonctionnement des services et dans le cadre de la promotion sociale des agents de la commune, le Conseil municipal apporte des modifications au tableau des effectifs communaux.

5. **Service civique** – Approbation d'une convention avec la mission locale de Saint-Etienne pour la mise à disposition d'un volontaire en service civique

Le Conseil municipal approuve le projet de mise en œuvre du service civique au sein des services de la commune pour assurer la mission de médiateur de la culture pour tous au Musée Jean Marie Somet et approuve la convention à intervenir avec la Mission Locale de Saint-Etienne pour la mise à disposition d'un volontaire en service civique.

6. **FIPHFP** – Remboursement aux agents des aides du Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées de la Fonction Publique perçues par la ville de Villars

Le Conseil municipal approuve le remboursement des sommes engagées par les agents pour des équipements spécifiques, dans la limite du montant de l'aide attribuée par le FIPHFP et perçue par la ville.

7. **Centre de Gestion** – Approbation d'une convention de délégation partielle de gestion du personnel – Service de remplacement

Le Conseil municipal approuve la convention de délégation partielle de gestion du personnel – service de remplacement du Centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Loire, pour la période du 25 octobre 2018 au 28 février 2019 et précise que cette convention pourra être renouvelée en cas de prolongation de la situation de maladie de l'agent remplacé au-delà de la période initiale.

8. **Centre de gestion** – Approbation d'un avenant n°4 au contrat d'assurance prévoyance à adhésion facultative avec la MNT pour les agents de la commune de VILLARS.

Le Conseil municipal valide l'avenant n°4 au contrat de prévoyance proposé par le CDG et la MNT et autorise le Maire ou son représentant à signer tous les documents nécessaires.

9. **Centre de gestion** – Adhésion à la convention 2019-2022 relative à l'établissement des dossiers CNRACL par le CDG 42.

Le Conseil municipal demande au Centre départemental de gestion de la fonction publique territoriale de la Loire de prendre en charge l'établissement complet des dossiers CNRACL de notre collectivité à compter du 1^{er} janvier 2019 pour une durée de 48 mois.

10. **Motion** - Décentralisation – Appel de Marseille pour les libertés locales

Le Conseil municipal approuve la motion conduite par la liste « Villars 2014, agir pour vivre ensemble » relative à l'appel de Marseille pour les libertés locales.

II./ BATIMENTS ET PATRIMOINE COMMUNAL

1. **Patrimoine communal** – Projet de cession de la maison communale située 12 Allée du Grand pré.

Le Conseil municipal approuve la cession de la maison communale située 12 allée du Grand Pré pour un prix de vente fixé à 161 000 euros, sous réserve de l'obtention de son financement par l'acquéreur, et sous condition suspensive que la vente intervienne dans un délais de 6 mois.

2. **Ad'AP** – Mise en accessibilité des bâtiments et installations publiques – Approbation de l'agenda d'accessibilité programmée de la Commune et autorisation pour le dépôt de l'Ad'AP auprès de la préfecture.

Le Conseil municipal approuve l'Ad'AP de la Commune dans le cadre de la mise en accessibilité des bâtiments et installations publiques. Le diagnostic d'accessibilité des ERP de la commune a montré que 17 ERP n'étaient pas conforme en Juin 2018 à la réglementation en vigueur.

Les travaux de mise en accessibilité doivent être réalisés sur 6 ans, soit 2 périodes de 3 ans, à compter du 1^{er} janvier 2015. L'estimation du budget global à mobiliser est de 108 850.00 € HT, soit 130 620.00 € TTC, sur les exercices 2019 et 2020.

Le Conseil municipal valide la programmation pluriannuelle des travaux et autorise Monsieur le Maire à déposer l'Ad'AP de la Commune auprès de la Préfecture et à signer tous documents et formulaires afférents.

3. **Saint-Etienne Métropole** - Adoption du rapport sur le prix et la qualité du service de l'eau potable 2017

Le Conseil municipal prend acte de la présentation du rapport sur le prix et la qualité du service public d'eau potable – exercice 2017 – de Saint-Etienne Métropole.

4. **Saint-Etienne Métropole** - Adoption du rapport sur le prix et la qualité du service de l'assainissement collectif et non collectif 2017

Le Conseil municipal prend acte de la présentation du rapport sur le prix et la qualité des services publics d'assainissement collectif et non collectif – exercice 2017 – de Saint-Etienne Métropole.

5. **Saint-Etienne Métropole** – Approbation d'une convention entre la ville de Villars et Saint-Etienne Métropole relative à la mise à disposition des espaces nécessaires au déploiement d'un service de recharge pour véhicule électrique.

Le Conseil municipal approuve la convention relative à la mise à disposition des espaces nécessaires au déploiement d'un service de recharge pour véhicule électrique avec Saint-Etienne Métropole.

6. **Saint-Etienne Métropole** – Approbation d'une convention entre la ville de Villars et Saint-Etienne Métropole relative à la mise à disposition des données de « thermographie aérienne ».

Le Conseil municipal approuve la passation avec Saint Etienne Métropole de la convention de mise à disposition à la commune des données de l'opération thermographie aérienne.

III./ URBANISME ET HABITAT

1. **CAP METROPOLE** – Approbation du rapport de gestion de la SPL – Cap Métropole - exercice 2017
Le Conseil municipal approuve le rapport de gestion de la SPL CAP METROPOLE validé dans son assemblée générale du 26 juin 2018.

2. **Espace Beaunier** – Approbation de l'acquisition par l'EPORA du tènement foncier non bâti AD N°383 et 382 situé rue Paul BERT et engagement de rachat dans le cadre de la convention entre Saint-Etienne Métropole, l'EPORA et la commune.

Le Conseil municipal délibère pour :

- **Approuver** l'acquisition par l'EPORA du tènement correspondant à l'ensemble du foncier non bâti cadastrés AD 383, AD 382 représentant une superficie d'environ 2 991 m² pour un montant de 239 280 euros montant hors taxes conformément à l'avis de France domaine rendu auprès de l'EPORA.
- **S'engager** à racheter à l'EPORA le dit tènement dans les conditions prévues à la convention tripartite d'intervention de L'EPORA, ST ETIENNE METROPOLE, COMMUNE en vigueur, soit au taux de revente de 100%.

IV / TRAVAUX DE VOIRIE

1. **SIEL** – Renouvellement de l'adhésion à la compétence optionnelle « Eclairage public »

Le Conseil municipal délibère pour :

- **Décider** d'adhérer pour 6 ans minimum, à compter du 1^{er} janvier 2019, à la compétence optionnelle « Eclairage Public » mise en place par le SIEL-TE, dont le contenu est décrit en annexes
- **Décider** de choisir les options suivantes pour la maintenance des installations :
 - situées sur les voies publiques
 - et les sites et monuments
 - et les terrains de sports
 - Niveau 2 – maintenance simplifiée
 - pose et dépose des motifs d'illuminations sur demande en fonction des nécessités de service.

2. **Aménagements paysagers rue THIERS** – Réalisation d'aménagements paysagers rue Thiers – Lancement et organisation d'une consultation d'entreprises en vue de la passation d'un marché public.

Le Conseil municipal autorise la création de l'opération de travaux d'aménagements paysagers rue Thiers estimés à 67 000 €HT et approuve le lancement d'une consultation selon la procédure adaptée conformément aux dispositions de l'article 27 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics. en fixant les critères de jugement des offres du règlement de consultation comme suit et pour retenir l'offre la mieux disante :

1. la valeur **technique** : la note obtenue sera pondérée à 60 %
2. le **prix** : la note obtenue sera pondérée à 40 %

V./ BUDGET MUNICIPAL

1. **Saint-Etienne Métropole** – Diverses opérations de voirie - Versement de fonds de concours par la commune de Villars à Saint-Etienne Métropole.

Le Conseil municipal approuve le versement à Saint Etienne Métropole des fonds de concours de voirie représentant un total de 125 000 euros décomposé comme suit :

- 15 000 € de fonds de concours voirie pour l'opération Rue de l'Hôtel de ville
- 90 000 € de fonds de concours voirie pour l'opération Rue de la Passementerie et square des mineurs.
- 20 000 € de fonds de concours voirie pour l'opération Rue de Villefosse.

2 **Budget communal 2018** – Examen d'une première décision modificative

Le Conseil municipal approuve la première décision modificative du budget communal 2018. L'équilibre de la section de fonctionnement est augmenté de 53 800 €, celui de la section d'investissement est augmenté de 39 864 €.

3 Budget communal 2018 – Perception auprès de la Poste de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères.

La mairie de Villars étant propriétaire des locaux de la Poste, l'Assemblée approuve la perception, pour l'année 2018 la taxe d'enlèvement des ordures ménagères due par ce locataire et qui s'élève à 328 Euros.

4 Budget communal 2018 - Engagement, liquidation et mandatement des dépenses d'investissement avant le vote du Budget Primitif 2019.

Pour assurer la continuité de l'exécution budgétaire avant le vote du budget primitif, le Conseil municipal autorise l'engagement, la liquidation et le mandatement des dépenses avant le vote du budget 2019 dans la limite de 25% des crédits d'investissement 2018.

5 Budget communal 2019 – Demande de subventions au titre de la DETR 2019.

Le Conseil municipal décide de déposer trois demandes de subvention au titre de la DETR 2019 :

- Au titre de l'ADAP,
- Au titre des équipements sportifs :
 - o Les terrains de tennis extérieurs particulièrement endommagés avec des fissures et une clôture abimée
 - o Les terrains de tennis intérieurs nécessitant une reprise complète du sol
 - o La réfection du sol des terrains de volley-ball à l'intérieur du gymnase René Souchon
- Au titre de l'espace Beaunier : La commune a conduit déjà une première phase de démolitions sur cet espace mais devra de nouveau intervenir en 2019 avec un programme d'acquisition de bâti dégradé, puis de démolitions.

6. Tarifs communaux – Fixation des tarifs applicables au 1^{er} janvier 2019.

Le Conseil municipal approuve les tarifs publics municipaux concernant les opérations, vacations et concessions funéraires, les droits de place, les parkings couverts, les jardins communaux, les locations de salles municipales au 1^{er} janvier 2019.

7. Budget annexe des Pompes funèbres 2018– Approbation d'une première décision modificative.

Le Conseil municipal approuve une première décision modificative au budget annexe des pompes funèbres 2018.

8. Budget communal 2018 – Financement du programme d'investissement : recours à l'emprunt bancaire au titre de l'exercice 2018.

Le Conseil municipal autorise le Maire à signer toutes les pièces relatives à la mobilisation d'un emprunt de 300 000 € auprès de la Banque Postale pour le financement du programme d'investissement 2018, au taux de 1.54 % pour une durée de 18 ans.

9. Budget communal 2018 – Participation de la commune de Villars aux frais de fonctionnement des écoles de la commune de Saint-Etienne.

Le Conseil municipal décide de verser à Saint-Etienne la participation financière correspondante pour l'année 2017-2018, fonction du nombre d'enfants concernés, à savoir : 5 élèves X 862.80 € = **4 314.00 €**

10. Budget communal 2018 – Attribution d'une subvention exceptionnelle à l'association le Sou des Ecoles

Le Conseil municipal approuve le versement d'une subvention exceptionnelle de 500 € à l'association « Sou des écoles de Villars » pour la location de matériel de sonorisation à l'occasion de ses animations.

11. Budget communal 2018 – Versement de l'indemnité de gardiennage de l'église.

Le Conseil municipal fixe à 479.86 € le montant de l'indemnité de gardiennage de l'église qui sera versée en 2018 au prêtre affectataire de l'église.

12. Ouverture des commerces le dimanche – Mise en œuvre du nouveau dispositif réglementaire – Programmation et fixation du nombre de dimanches travaillés pour l'année 2019.

Le Conseil municipal fixe le nombre de dimanche autorisés au titre de l'année 2019 comme suit : ouverture dominicale concernant le commerce de détail de 10 dimanches au total en 2019 et autorise le Maire à prendre les arrêtés municipaux afférents et en résultant.

13. Saint-Etienne Métropole - Approbation du rapport de la commission locale d'évaluation des transferts de charges selon la procédure de droit commun dans le cadre de l'évolution statutaires de communauté urbaine à Métropole – Transfert des compétences création aménagement et entretien des espaces publics dédiés à tout mode de déplacement, sites patrimoniaux remarquables et service public de défense extérieure contre l'incendie.

Le Conseil municipal délibère pour :

-Approuver l'évaluation des charges transférées telle que présentée dans le rapport de la Commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) réunie le 27 septembre 2018 et relative aux transferts des compétences :

- Création, l'aménagement et l'entretien des espaces publics dédiés à tout mode de déplacement urbain ainsi qu'à leurs ouvrages accessoires,

- Sites patrimoniaux remarquables (SPR)

-Désapprouver l'évaluation des charges transférées telle que présentée dans le rapport de la Commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) réunie le 27 septembre 2018 et relative aux transferts des compétences :

- Service public de défense extérieur contre l'incendie (DECI).

Dans le cadre de l'évolution statutaire et le passage en métropole.

14. Saint-Etienne Métropole - Procédure de révision libre des attributions de compensation dans le cadre de l'évolution statutaire de communauté urbaine à métropole – Transfert des compétences infrastructures et réseaux de télécommunication, gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations.

Le Conseil municipal approuve au titre de la procédure dérogatoire de révision libre des attributions de compensation, un transfert de compétence dans impact financier conformément à l'avis rendu par le Commission locale d'évaluation des charges transférées le 27 septembre 2018.

VI./ INFORMATIONS DU MAIRE

1. Information du Maire relative à sa délégation de compétence à ester en justice

Monsieur le Maire a rendu compte dans le cadre de l'exercice de sa délégation des actions en justice en cours

2. Décisions prises par Monsieur le Maire dans le cadre de sa délégation de pouvoir

Monsieur le Maire informe des décisions prises dans le cadre de sa délégation de pouvoir.

3. Conseil Municipal des Enfants

Le Conseil municipal a été informé des dernières actions du CME

Le Maire,

Jordan DA SILVA